

L' administration française d'un pays conquis sur la Maison de Savoie

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : L' administration française d'un pays conquis sur la Maison de Savoie : le comté de Nice sous l'autorité de Louis XIV(1691-1696)(1705-1713) / Pierre-Olivier Chaumet ; sous la direction de Jean-Louis Harouel

A pour autre édition sur le même support : Louis XIV "comte de Nice" étude politique et institutionnelle d'une annexion inaboutie, (1691-1713) Pierre-Olivier Chaumet Nice Serre éd. impr. 2006 1 vol. (368 p.) 2-86410-448-2

Est reproduit comme : L' administration française d'un pays conquis sur la maison de Savoie le comté de Nice sous l'autorité de Louis XIV, 1691-1696 / 1705-1713 Pierre-Olivier Chaumet Lille Atelier national de reproduction des thèses [2003] 2 microfiches Lille-thèses

Auteur(s) : Chaumet, Pierre-Olivier

Autre(s) auteur(s) : Harouel, Jean-Louis (1944-....)
Université Panthéon-Assas Paris 1970-2021

Production : 2002

Description matérielle : 2 vol. (653 p.) : ill. ; 30 cm

Autre variante du titre : [The french administration of a conquered country of the House of Savoie : the county of Nice under Louis XIV's authority (1691-1696)/(1705-1713).]

Classification décimale Dewey : 944.033

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 434-501. Index

Note de thèses et écrits académiques : Thèse de Doctorat Histoire du droit Paris 2 2002

Résumé ou extrait : A l'occasion des guerres de la ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne, Louis XIV se rend, par deux fois, maître du comté de Nice, possession du duc de Savoie. Cette acquisition s'effectue en réaction à la politique versatile de Victor-Amédée II, qui au commencement de chaque conflit, rompt promptement son alliance avec la France pour rejoindre le camp ennemi. En raison des rétrocessions officielles des traités de Turin (1696) et d'Utrecht (1713), ces périodes sont, le plus souvent, qualifiées " d'occupations ". Mais l'emploi de ce mot n'est pas sans conséquence : il implique que le " roi-

soleil " s'est emparé momentanément de Nice, avec l'intention de se substituer que pour le temps des conflits à l'autorité de la Maison de Savoie. Enfermée dans cette définition, la présence française ne présente aucun impact politique réel, car elle n'a pas pour objectif de perdurer. Or différents éléments attestent de la volonté du souverain français d'y exercer définitivement son autorité. Après consultation des généalogistes de la cour, chargés de prouver la légitimité de l'annexion, Louis XIV se proclame à deux reprises " comte de Nice ". Après chaque invasion, le roi de France utilise les techniques éprouvées par le passé pour assimiler une province étrangère. Pour ce faire, les Niçois doivent se soumettre à différentes obligations : l'accueil de commissaires du roi, l'organisation et la prestation d'un serment de fidélité, l'installation et l'entretien des troupes aux frais de la population. Par l'établissement d'une autorité d'ailleurs modérée, Louis XIV réussit surtout à rattacher au niveau judiciaire et fiscal le comté de Nice au royaume de France, sans susciter pour autant l'hostilité des habitants. Mais les deux fois, le souverain français est finalement contraint à une rétrocession en faveur de Victor-Amédée II. Les négociations de paix mettent un terme à cette tentative d'assimilation politique, judiciaire et administrative, en permettant le retour des Niçois sous domination de la Maison de Savoie. A l'issue du premier conflit, et plus encore du second, la France n'a plus les moyens humains et financiers pour se faire reconnaître l'annexion du comté de Nice par le concert des nations européennes.

Sujet - Nom de personne : Louis, XIV (1638-1715), roi de France

Sujet - Nom commun : Administration locale -- France -- 1500-1800

Sujet - Nom géographique : Nice (Comté)

Savoie -- 1675-1730 (Victor-Amédée II)

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Thèses et écrits académiques